

« 3 jours ça paraît long mais en fait ils sont nécessaires ! La formation m'a permis de lancer des réflexions sur certains aspects auxquels je n'avais pas pensé et d'en éclaircir d'autres avec le collectif »

Maryse CELERIER, installée près d'Eymoutiers en bovin viande et pomme



Formation hiver 2022

Inscription et renseignements : 05 87 50 41 03 / mchauprade@adearlimousin.com



Anticiper la transmission de sa ferme

3 jours pour se projeter dans sa transmission et se mettre en action !

Clarifier son projet de transmission

- Identifier les étapes clefs d'un projet de transmission. Pourquoi transmettre ? Pour quel projet de vie ? Quels sont mes objectifs, mes contraintes, mes envies ?
- Identifier les freins et les leviers possibles.

Créer les conditions de réussite de la reprise

- S'approprier le parcours à l'installation et les différents outils et interlocuteurs pour faciliter l'installation d'un porteur de projet.
- À qui transmettre ? Comment ?
- Créer les conditions de réussite de la reprise
- Élaborer son plan d'action

Aspect juridique, et fiscal

- Appréhender les conséquences juridiques et fiscales de la cession et de la transmission d'entreprise.
- Les leviers pour faciliter la reprise de sa ferme.

Date :

- Mer. 19 janvier 2022,
- Mardi 8 février 2022
- Mer. 2 mars 2022

Horaires :

De 9h30 à 17h30

Lieu :

St Amand le Petit (87),
proche Eymoutiers

Public :

Agriculteurs.rices que vous soyez à 2, 5 ou 10 ans de la retraite, que vous ayez ou non un repreneur, dans le cadre familiale ou non

Intervenant :

Cabinet Autrement Dit,
Juriste, Animatrice Adear

Repas :

Repas partagé tiré du sac

Anticiper la transmission de sa ferme

Modalités d'inscription et informations pratiques sur les formations

Conditions d'accès :

Les formations sont destinées en priorité aux agriculteurs, conjoints collaborateurs, aux salariés, aux cotisants solidaires et aux porteurs de projet éligibles Vivéa (dans le cadre de leur PPP) ou inscrits Pôle Emploi (AIF).

Les inscrits s'engagent à être présent pendant toute la durée de la formation à laquelle ils sont inscrits.

Pas de pré-requis nécessaire.



Tarifs et prises en charge :

- **Gratuité pour les personnes éligibles Vivéa ou Fafsea.** Le "crédit" VIVEA des contributeurs est plafonné depuis 2021 à 2 225 €/an (pas de plafond pour les PPP). Pour consulter l'état de vos droits, rendez-vous sur le site Internet vivea.fr.

- **Pour les personnes non éligibles** à ces fonds, contactez l'animatrice en charge de la formation pour connaître les modalités d'inscription.

- **L'adhésion 2021** à l'Adear est requise pour des questions d'assurance.

Si vous êtes agriculteur, vous pouvez également couvrir une partie de vos frais grâce au crédit d'impôt à la formation et/ou bénéficier d'une prise en charge partielle du coût de votre remplacement pour départ en formation avec le service de remplacement de votre département.

Pour une bonne organisation, merci de respecter ces délais minimum :

Manifestez votre intérêt un mois avant la formation

Validez votre inscription 15 jours avant la date de la formation.

Informations et inscriptions auprès de :

Marion Chauprade

mchauprade@adearlimousin.com - 05 87 50 41 03 / 07 54 36 87 41